

VOTRE CONTRAT DE MENSUALISATION
Relatif au paiement de votre facture d'eau et/ou d'assainissement

✉ 22 avenue de la sablière 41250 BRACIEUX
☎ 02 54 46 53 82
@ service.facturation@grandchambord.fr

A la suite de votre adhésion :

- Vous recevrez un avis d'échéance indiquant :
 - le montant et les dates des dix mensualités dont le règlement sera effectué directement par votre banque ;
 - la consommation de référence sur laquelle est basé le calcul des prélèvements mensuels.

A chaque période :

- Durant dix mois : les prélèvements sont effectués le 10 de chaque mois ou le premier jour ouvrable suivant. Ils représentent 85 % de la consommation de référence. Si vos modes de consommation présentent une variation importante (en + ou -), une révision de vos mensualités peut être envisagée à votre demande.

En fin de période :

- En fin d'année, après la période de dix mois, vous recevrez une facture de régularisation qui indiquera le solde restant dû :
 - si les prélèvements ont été trop élevés, le surplus sera automatiquement remboursé sur votre compte ;
 - si les prélèvements ont été inférieurs au montant réellement dû, le solde sera prélevé sur votre compte, déduction faite des prélèvements déjà effectués.

Vous résiliez votre contrat d'abonnement :

- Prévenez le Service Facturation et indiquez-lui votre nouvelle adresse. Une facture soldant votre compte vous sera adressée et prélevée.

Pour tout changement de situation familiale, prévenez le Service Facturation afin de réviser vos mensualités.

Vous souhaitez changer de coordonnées bancaires :

- Si vous changez de numéro de compte, d'agence, de succursale ou si vous changez de banque, vous devez remplir une nouvelle autorisation de prélèvement que vous vous procurerez après du Service Facturation et fournirez votre nouveau relevé d'identité bancaire.
- Si vous prévenez le Service Facturation et retournez les documents (RIB et formulaire complété) avant le 15 du mois, les prélèvements seront effectués sur votre nouveau compte dès le mois suivant. Dans le cas contraire, la modification interviendra un mois plus tard.

Renouvellement du contrat :

- Sauf avis contraire de votre part dans les conditions mentionnées sous la rubrique « fin de contrat », votre contrat de mensualisation est automatiquement reconduit l'année suivante. Vous ne devez établir une nouvelle demande que si vous avez dénoncé le contrat en cours d'année et que vous désirez vous mensualiser à nouveau.

Fin du contrat :

- Si vous souhaitez renoncer à votre contrat de mensualisation, il suffit d'en informer le Service Facturation par courrier recommandé avec accusé de réception avant le 15 du mois en cours. Le prélèvement mensuel sera alors interrompu à l'issue du prélèvement intervenant le mois suivant.

Echéances impayées :

- En cas d'incident de paiement survenu de votre fait et si cela se renouvelait à deux reprises, la collectivité stoppera ce mode de paiement.

Nom et prénom de l'abonné :

**Date & Signature précédées de la mention
« Bon pour acceptation » :**

Adresse du point de comptage :

CONSOMMATION ANNUELLE DE REFERENCE pour le calcul de vos mensualités (si vous en avez connaissance)

= _____ m³/an



MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

Référence unique du mandat

Identifiant créancier SEPA
FR05EAU548067

Mensualisation

Facture eau potable et/ou assainissement collectif

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez la *Communauté de communes du Grand Chambord* à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte conformément aux instructions de la collectivité.

DESIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER

DESIGNATION DU CREANCIER

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GRAND
CHAMBORD

22 AVENUE DE LA SABLIERE
41250 BRACIEUX

Nom(s), prénom(s) et adresse de correspondance :

A compléter (si possible) :

Votre téléphone : _____

Adresse du point de comptage (si différente) :

Réf compteur : _____

Réf PDC : _____

Réf contrat : _____

DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER

IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN)

Identification Internationale

de la banque (BIC)

Le montant de vos factures sera débité sur le compte à la date indiquée sur la facture que vous recevrez plusieurs jours avant afin de vous permettre de vérifier la légitimité du prélèvement.

Signé à :

Signature :

Le,

JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE (au format IBAN BIC)

A retourner à la Communauté de communes du Grand Chambord

Rappel : En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec le créancier.

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec ses abonnés. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.